

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2002)
Heft: 153-154

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans les cantons



Le glacier d'Aletsch patrimoine mondial de l'humanité

Le site unique au monde qu'abrite notre pays vient d'être inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité de l'Unesco. À ce titre, il bénéficiera d'une véritable protection. L'ensemble Jungfrau-Aletsch-Bietschorn, protégé, s'étend sur près de 540 km².

Votations cantonales

Zurich. Le canton de Zurich n'aura pas de police unifiée. 65 % des votants ont refusé de fondre les 39 polices communales dans une seule unité cantonale.

Uri. 61,5 % des votants ont dit non à une libéralisation totale des heures d'ouverture des magasins. C'était pour lutter contre la fuite des clients vers d'autres cantons que le projet avait été lancé.

Bâle-Campagne. Le traitement des initiatives sera accéléré. Les votants ont accepté que le délai soit réduit de 24 à 18 mois.

Schwytz. Le canton va étendre ses aides au paiement des cotisations maladie. La loi a été acceptée à 5 contre 1.

Obwald. Dès l'an prochain, il n'y aura plus que 5 conseillers d'État au lieu de 7. Le changement a été accepté par 6 460 oui contre 2 797 non.

Grisons. Les votants ont accepté une révision de leur loi sur la protection de l'environnement. Le canton pourra construire ses propres installations et obliger certaines collectivités à faire transporter leurs déchets par le train plutôt que par camion.

Incendies

Durant la période de Noël des dégâts par millions sont le résultat d'incendies accidentels ou criminels. À

Heiden/AR, à Zurich, Wohlen/AG, des incendies ont été causés par une bougie renversée. Le Café des Pontis près de Niouc/VS, immeuble entièrement en bois a brûlé ; l'Auberge des Montagnards à Estavannens partiellement détruite ; à Menznau/LU un restaurant et à Arth/SZ un bar ont brûlé. Un centre commercial " do-it " a nécessité plusieurs heures de lutte pour maîtriser l'incendie. À Langenthal/BE une halle et de nombreuses voitures ont été détruites par un incendie d'origine criminelle.

Avalanches

Malgré les mises en garde faites aux skieurs, la mort a frappé dans les Alpes. À Engelberg/OW une importante coulée a emporté plusieurs personnes ; 5 blessés ont pu être sauvés, 3 sont portés disparus. Au Liechtenstein, 2 personnes ont perdu la vie dans une avalanche à Vaduz. Dans les Grisons, des avalanches sont descendues en dehors des pistes balisées emportant 5 personnes. À Flumserberg, un skieur est porté disparu.

EN BREF

BÂLE

● Expo.02 sera le thème des badges du carnaval de Bâle 2002. 4 figures de carnaval et l'abréviation " Faba.02 " décoreront l'insigne. Le projet initialement choisi pour illustrer les badges a été retiré après les attentats du 11 septembre. La devise du carnaval qui débutera le 18 février est " Arte-plage am Rhy ".

VALAIS

● Le village de Grächen a réalisé un exploit particulier. Il a réuni 465 pères Noël, battant le record du monde de 453 établi en 1998 par la ville allemande de Lübeck. Les pères Noël, indigènes et touristes se sont retrouvés au sommet des pistes qu'ils ont dévalées allègrement.

THURGOVIE

● 6 jeunes gens ont vendu 45 kilos de haschich et gagné

ainsi 200 000 francs. Arrêtés par la police thurgovienne, ils encourent des peines allant jusqu'à un an de prison. La plante était produite dans les Grisons par un agriculteur de 63 ans.

ARGOVIE

● Le laboratoire cantonal argovien a découvert fin novembre un nouveau fragment d'os dans de la farine panifiable d'un moulin du canton. La cause de cette

contamination est inconnue. Il n'est pas exclu qu'il puisse s'agir d'une souris prise dans une moissonneuse-batteuse. A travers une analyse ADN, le laboratoire espère pouvoir déterminer de quel animal il s'agit.

GRISONS

● Initiative. Les citoyens grisons vont devoir se prononcer sur une initiative populaire visant à rendre le français obligatoire pour les

Dans les cantons

▷ élèves de 7^e, 8^e, et 9^e années. Cette initiative prend ainsi le contre-pied du concept des autorités qui souhaitent faire du français une branche facultative.

● L'unique chevreuil blanc des Grisons est mort écrasé par une voiture près de Thusis. Il avait été épargné par les chasseurs en septembre et était une attraction pour la population et les touristes. Il ne s'agissait pas d'un albinos pur, car ses yeux et son museau étaient noirs. Il sera empaillé.

● Les habitants de Saas et de Klosters empêchent les chasseurs d'atteindre les territoires où ils sont autorisés à traquer le cerf et le chevreuil. Même le maire de Saas est de la partie.

ZURICH

● Le calvaire du petit Brésilien de 4 ans maltraité à mort à Niederhasli/ZH entraîne une lourde sanction contre la mère d'accueil. Thiago est décédé début avril 1997 après avoir été maltraité pendant 8 mois. Le tribunal cantonal condamne la mère d'accueil à 5 ans et demi de réclusion pour tentative de meurtre prémédité, mise en danger de la vie d'autrui, entrave à la liberté, coups et blessures et violation du devoir de soins et d'éducation. Son mari, 36 ans est condamné à 18 mois de prison avec sursis pendant 2 ans. Il n'a rien fait pour que sa femme cesse le traitement brutal qu'elle infligeait à Thiago.

● Le secrétaire de l'UDC de la ville de Zurich et 9 autres accusés ont été acquittés par un tribunal zurichois. Tous étaient prévenus d'incitation à la haine raciale dans le cadre d'une campagne référendaire. Une affiche et des annonces portant en petits

caractères "Kontaktnetz für" (en gros) Kosovo Albaner nein" avaient provoqué la plainte des juristes démocrates zurichois et d'un Kosovar. Le procureur avait requis une amende de 3 000 francs pour le secrétaire de l'UDC. Il voulait que les autres accusés : concepteurs, graphistes, imprimeurs, société d'affichage et responsables de journaux de quartier et du Tages-Anzeiger paient des amendes de 800 à 1 500 francs. Le cas avait tout d'abord été classé car le juge d'instruction alors en charge estimait qu'il n'y avait pas infraction. Le dossier a été rouvert après un recours. Le tribunal a estimé que les annonces n'ont pas incité à la discrimination raciale. Il est clair qu'il s'agit d'une affiche de campagne politique. Tout cela parce que la ville de Zurich souhaitait soutenir le projet d'établissement d'un réseau de contact destiné à faciliter l'intégration des familles albanaises du Kosovo, ceci à hauteur de cent mille francs pour 2 ans. Les citoyens ont refusé le crédit en juin 1998.

● Les douaniers de Zurich-Kloten ont mis la main sur une cargaison contenant notamment 20 défenses d'éléphants pesant près de 72 kilos en provenance de Nairobi/Kenya. Elle devait repartir en direction de Pékin.

● 11 personnes ont été arrêtées puis relâchées à Zurich lorsque quelque 300 manifestants "autonomes" d'extrême gauche participant à "une promenade du soir antifasciste" se sont heurtés à la police dans le centre de la ville.

● Au Schauspielhaus de Zurich la vente d'abonnements a baissé de 40 %. Bien que le conseil d'administration veuille laisser une chance au directeur artistique du théâtre, Christophe Marthaler, on peut constater que les personnes qui l'entouraient

ne connaissaient rien à la Suisse et ne s'y intéressaient pas. La programmation désastreuse a abouti à un déficit d'un million de francs pour les 2 premiers mois de la saison en cours qui devrait s'achever sur un trou de 3,5 millions. Le directeur administratif du théâtre a démissionné.

● L'aéroport de Zurich-Kloten renforce les contrôles de sécurité pour les vols en partance vers les États-Unis. Après les passagers des lignes américaines, c'est le tour des passagers de Swissair de se déchausser pour passer les contrôles.

BERNE

● Le nom de Kümmerly+Frey ne disparaîtra pas des cartes de géographie. Le Bernois Hallwag a annoncé la reprise du secteur cartographie de la masse en faillite. L'activité reprendra sous la marque Hallwag Kummerly+Frey.

● Procès : accident de canyoning du Saxebach. Les experts accablent Adventure World. Le juge unique a condamné six des huit responsables présumés de l'accident qui avait fait 21 morts en juillet 1999, à des peines de prison allant de 3 à 5 mois avec sursis, et des amendes de 5 000 à 7 500 francs. Les deux guides ont été acquittés. La défense et le procureur ont fait appel.

JURA

● Deux à trois millions de pinsons du nord ont investi une forêt de Fontenais, à côté de Porrentruy. Le Jura n'avait plus connu un tel rassemblement depuis une quarantaine d'années.

NEUCHÂTEL

● Le faux plafond apposé à l'entrée du Laténium, le nouveau musée d'archéologie neuchâtelois, s'est effondré 3 mois après l'inauguration du bâtiment sur une surface d'environ 150 m². Il n'y a pas

de blessé.

● Môtier. Sous le nom d'"extrait d'absinthe" un distillateur du Val-de-Travers a mis sur le marché un produit distillé qui contient une variété d'absinthe pauvre en thuyone et conforme à la législation. Il titre 45°. Dans le Jura français un producteur s'est déjà lancé dans cette production.

● Douze militants de Greenpeace ont été condamnés par défaut à des peines d'amende, à Couvet pour avoir bloqué en mai dernier un convoi routier de déchets nucléaires.

● Le projet de parc d'éoliennes à Tête-de-Ran ne fait plus l'unanimité. Un comité d'opposition s'est constitué.

● Le jardin tropical Papillorama à Marin, a enregistré la naissance, rare en captivité, d'un colibri. Il s'agit d'une Ariane de Lesson originaire de l'Équateur.

GENÈVE

● Les Genevois ont refusé par 20 546 voix contre 12 636, un crédit de 67,2 millions de francs pour la construction d'un nouveau musée d'ethnographie. Le projet soumis à référendum était fortement contesté à cause de son coût, 103 millions de francs, et à cause de son architecture. La participation a été de 42 %.

● Des juristes de plusieurs pays européens ont décidé de se regrouper dans une commission internationale pour défendre les droits fondamentaux dans le contexte de la mondialisation. Le siège sera à Genève.

● La droite genevoise a présenté son projet de réorganisation des offices de poursuites et faillites. Elle a retouché le texte adopté en septembre par le grand conseil. La différence se situe dans l'organe de surveillance. Dans la loi, cet organe est composé d'un juge professionnel et de

représentants de partis politiques. La droite veut que la surveillance des offices soit uniquement du ressort du pouvoir judiciaire.

● L'université de Genève recommande à ses membres de ne plus accepter de l'argent de l'industrie du tabac. Dans un rapport sur les liens d'un ancien professeur avec Philip Morris, elle critique le manque de rigueur méthodologique du chercheur.

● Trois responsables suisses de l'association pour la dénonciation des prêtres pédophiles (Nopedo) ont été inculpés à Genève de diffamation, calomnie, et discrimination raciale. Ces adeptes de la sectes de Raël ont distribué des tracts aux ménages accusant les prêtres catholiques de pédophilie et invitant les parents à ne plus envoyer leurs enfants au catéchisme. L'association diffuse aussi son message sur internet.

● Le vote électronique séduit : la plupart des 500 personnes ayant participé au premier test du genre en Suisse souhaitent voir ce mode de scrutin adopté dans leur canton.

TESSIN

● Le conseil de la magistrature a infligé une amende disciplinaire à un juge du tribunal d'appel. Le magistrat avait accepté des cadeaux de l'avocat luganais Francesco Moretti, lié à la mafia et

actuellement incarcéré, accusé d'avoir recyclé environ 50 millions de francs pour le compte de la N'drangheta (mafia calabraise).

● Chiasso. Des douaniers suisses ont découvert 200 millions de liras (180 000 francs) dans une poubelle d'un train roulant vers l'Italie. On en ignore la provenance.

● Le Tessin est un des premiers cantons suisses à rassembler toutes ses communes sous un seul site internet. Avec Genève, Vaud, Neuchâtel, le Valais, Zurich et Saint-Gall, le Tessin a réalisé un minisite qui contient les informations relatives à toutes les communes du canton (www.ti.ch/comuni).

FRIBOURG

● Pour la 1^{ère} fois de leur histoire, les radicaux (rouges) de la Gruyère ont placé un des leurs à la préfecture. À Estavayer, le préfet élu est aussi radical. Le PDC (noir) perd donc deux préfectures.

● L'initiative fribourgeoise en vue d'une assurance maternité a récolté 8 686 signatures. L'initiative cantonale servira de filet de sécurité aux Fribourgeoises, au cas où le projet fédéral ne devrait pas aboutir.

VAUD

● À la suite d'une vague de cambriolages, c'est une bande de 4 gosses âgés de 8,

9, 12 et 13 ans qui a été arrêtée. Ils arrivaient et repartaient en train après avoir visité une série d'appartements en ville de Lausanne. Il s'agit de gitans, installés juste de l'autre côté de la frontière, à Annemasse. Les enfants dérobaient notamment des bijoux. Le montant des vols serait de plusieurs dizaines de milliers de francs. Vu l'âge, il n'est pas possible de faire plus que les réprimander et les enfants ne peuvent qu'être renvoyés en France.

● Les actes de malveillance ou menaces anonymes peuvent sérieusement perturber l'activité d'un service de l'État. Depuis quelques semaines, le service de la population (SPOP) a subi quatre alertes à la bombe et à l'anthrax. À cause du retard dû aux évacuations, pas moins de 5 000 dossiers se retrouvent en souffrance.

● Une sans-abri, qui avait élu domicile dans les toilettes publiques, est morte de froid, cet hiver à Lausanne. Il faisait -10°

● Le conseil communal de Lausanne a accepté un crédit de 660 000 francs pour effacer les tags et autres graffitis situés sur le domaine public communal. La ville de Vevey a engagé pendant 2 jours une entreprise d'Étoy spécialisée dans le traitement des surfaces souillées.

● La Banque cantonale vaudoise doit renforcer drastique-

ment ses moyens pour faire face aux créances douteuses. Une perte de 390 millions est prévue sur 2001, pas de dividendes et une recapitalisation à hauteur de 600 millions. La CFB envisage d'enquêter sur le réviseur de la BCV.

● La Scientologie n'est pas une religion, des municipaux ne peuvent donc pas être condamnés pour discrimination religieuse à son égard. La Scientologie avait attaqué les municipaux pour avoir, au printemps 2000, refusé aux scientologues d'organiser une exposition dans un salon du théâtre municipal de Lausanne et en 1998 d'avoir rendu un préavis négatif à une campagne d'affichage. Les juges ont estimé que " l'on ne discerne dans la Scientologie aucun rapport de l'homme à Dieu et que les biens qu'elle offre n'ont rien de religieux ". Le tribunal a conclu que " l'Église de Scientologie paraît poursuivre des intérêts plus économiques que spirituels ".

● C'est Renato Häusler, maître de sport pour handicapés de la vue, qui succède à Philippe Becquelin (Mix & Remix) pour occuper la fonction de guet de la cathédrale de Lausanne.

**HENRIETTE
GERMAIN-NICOLET**

N.B. Tous les francs mentionnés sont des francs suisses

Les Suisses dans le monde

Yul Brynner était sur les plateaux cinématographiques, " Roi du Siam " et citoyen suisse sur son état-civil.

Sauber, l'écurie helvétique de F1, fête cette année ses 10

années de compétition (4^e place du dernier championnat du monde)

Cécile, a été élue Miss Europe, lors du concours de beauté organisé à Paris pour

le salon de l'agriculture. Avec ses 1,50 m, ses jambes élancées et son pas gracile, elle s'est imposée comme la plus belle vache (de Jenaz).

